

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES ·

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL

1er février 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-six janvier deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

**Absentes ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE donne procuration à Mme Armelle CHABIRAND  
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**01. Tarifs des activités jeunesse et modalités d'annulation  
Eté 2021*****Monsieur AUDION rapporte :***

Pendant les vacances d'été, la Ville d'Orvault propose une offre de loisirs éducatifs élargie avec, en complément des Accueils de loisirs et des stages sportifs/natation, tout un ensemble de mini camps, camps et séjours pour les enfants et jeunes âgés de 4 à 17 ans.

En 2020, compte tenu des incertitudes liées au contexte sanitaire, les camps et séjours d'été ont été annulés dès le mois d'avril, donnant lieu à la création et

l'expérimentation de nouvelles activités (Accueil Sport et Nature, Accueils jeunes pour les 11-17 ans).

Pour 2021, la satisfaction des familles exprimée dans le cadre du bilan de l'été 2020 a conduit la municipalité à faire évoluer la programmation estivale habituellement proposée. Celle-ci reposera en effet sur une offre encore plus diversifiée, afin de répondre aux besoins et attentes propres à chaque tranche d'âge :

- Accueils de Loisirs (3-12 ans)
- Stages sportifs et natation (6-17 ans)
- Accueil Sport et Nature, avec possibilité de nuits « bivouac » (8-11 ans)
- Accueils Jeunes (11-14 ans et 14-17 ans)
- Mini camps, camps et séjours (4-17 ans)

En conséquence, il convient de valider la tarification qui sera mise en œuvre dans le cadre des activités proposées spécifiquement durant la période estivale (à savoir : mini camps, camps et séjours ; nuits bivouacs de l'Accueil Sport et Nature ; Accueils jeunes) ainsi que le calendrier et les conditions d'annulation afférentes.

## **I. BILAN DES ACTIVITES JEUNESSE – ETE 2020 ET PERSPECTIVES 2021**

La réorganisation de l'offre d'activités a permis de maintenir une capacité d'accueil équivalente aux étés précédents (cf. annexe 1). C'est ainsi qu'au cours de l'été 2020, 821 familles ont sollicité une inscription, ce qui a représenté **1 233 enfants et jeunes inscrits**.

**Dans le cadre des accueils de loisirs**, le nombre de structures ouvertes a été augmenté, permettant ainsi d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Au total, 834 enfants âgés de 3 à 12 ans ont pu fréquenter les ALSH.

7269 J/E ont été comptabilisées (+ 4% par rapport à 2019), soit une fréquentation moyenne journalière supérieure à l'année précédente, avec en particulier une hausse dans les ALSH maternels (3-6 ans).

A l'inverse, la fréquentation moyenne journalière des enfants d'âge élémentaire a légèrement diminué, et ce en raison de l'offre complémentaire proposée au Château de la Tour pour les enfants âgés de 10 à 13 ans.

En effet, 147 enfants se sont inscrits au sein de **l'Accueil Sport et Nature**, en particulier ceux âgés de 10 et 11 ans (75 % des enfants venus fréquenter l'accueil). La capacité d'accueil de la structure a été augmentée sur la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances, afin de répondre au fort niveau de demande des familles.

Ces dernières ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cet accueil : qualité de l'environnement, activités diversifiées, équipe d'animation dynamique. Trois points d'attention ont toutefois été relevés : l'accessibilité du site, les horaires et la restauration ; ces points feront l'objet d'une réflexion pour parfaire les modalités d'accueil sur ce site en 2021. En outre, pour l'été prochain, la Ville envisage de

proposer, en complément, quelques « nuits bivouacs » sur le site, afin de renforcer l'esprit « camp d'été » qui a initialement guidé la mise en place de cette structure. Concernant les jeunes âgés de 11 à 17 ans, l'absence de camps d'été a été palliée par la création de **deux accueils jeunes (11-14 ans et 14-17 ans)**, organisés sur le site de la Cholière. Le bilan de l'été 2020 souligne que ces accueils ont été très appréciés, tant par les jeunes que par leurs parents.

133 jeunes ont fréquenté ces structures (dont 89 pour l'accueil 11-14 ans et 44 pour l'accueil 14-17 ans), avec l'organisation de nombreuses sorties et plusieurs animations en soirées. En outre, les jeunes ont pu profiter de la présence des animateurs du Point Information Jeunesse, ainsi que d'ateliers et d'échanges animés par l'association FRAGIL sur diverses thématiques liées aux usages du numérique (protection des données personnelles ; réseau sociaux : l'envers du décor ; décryptage des publicités, de la télé-réalité ; etc.).

Majoritairement, les 11-14 ans ont fréquenté la structure sur la journée entière, appréciant de disposer d'un espace qui leur était dédié pour se retrouver entre pairs et monter des projets. Les parents ont pour leur part apprécié tout particulièrement la souplesse des modalités d'inscription ainsi que la distinction faite avec les 14-17 ans, l'accueil des 11-14 ans étant davantage encadré en matière d'entrée et sortie de la structure. A l'inverse, les 14-17 ans ont aimé disposer de plus de liberté, ainsi que les échanges avec l'équipe d'animation.

C'est pourquoi il est proposé de reconduire ce type d'accueil en 2021, lequel offre aux jeunes orvaltais un espace de loisirs aisément accessible, tout au long de l'été.

## **II. TARIFICATION DES ACTIVITES LIEES A LA PERIODE ESTIVALE**

### **A. Mini camps, camps et séjours**

Pour 2021, il est proposé de reconduire les tarifs adoptés en 2020.

Pour les camps et séjours, deux tarifications sont adoptées (A et B). La première est celle majoritairement appliquée aux camps 6-12 ans ; la seconde est mise en œuvre pour les séjours généralement plus longs et/ou plus onéreux du fait des activités ou de la distance géographique.

Pour les mini camps, la tarification est établie en lien avec celle des Accueils de Loisirs. Le ratio entre les 2 courbes est d'1.2 (cf. annexe 2).

### **B. Accueil Sport et Nature**

L'accueil Sport et Nature est tarifé selon les mêmes règles que les accueils de loisirs (cf. tarification approuvée par délibération du Conseil Municipal le 14 décembre 2020).

Concernant les « nuits bivouacs » qui pourraient être proposées au cours de l'été 2021, une tarification complémentaire sera mise en œuvre, correspondant à 45 % du tarif journalier de l'accueil de loisirs (cf. annexe 3).

### **C. Accueils jeunes**

Pour 2021, il est proposé de reconduire les modalités tarifaires mises en œuvre en 2020.

La fréquentation des Accueils jeunes 11-14 ans et 14-17 ans est soumise à une inscription administrative préalable. Le tarif d'inscription est de 5 € pour l'ensemble de la période d'été. Il permet à chaque inscrit de venir autant de fois qu'il le souhaite (sans réservation en amont), dans le respect des capacités d'accueil maximales. Ce tarif n'est facturé que si le jeune inscrit est venu au moins une fois au sein de la structure.

Concernant les sorties et animations, une participation financière complémentaire peut être demandée, en fonction de la nature de ces activités/sorties. La grille tarifaire est modulée selon le coût de l'activité et le Quotient Familial du jeune (cf. annexe 4).

### **III. CONDITIONS D'ANNULATION – ACTIVITES ESTIVALES**

Afin de réduire le nombre d'annulations tardives pour convenance personnelle, la Ville applique, au-delà d'une date limite d'annulation, des frais de gestion. Ces frais retenus sont liés aux charges fixes, administratives et organisationnelles, engagées avant le début des activités. Leur montant dépend du délai dans lequel intervient l'annulation.

#### **A. Camps / séjours / mini camps**

Les familles auront la possibilité d'annuler sans frais leur inscription jusqu'au dimanche 13 juin.

Passé cette date, les frais de gestion retenus s'appliqueront selon les modalités suivantes :

<b>Délais d'annulation Été 2021</b>	<b>Nombre de jours restant dus pour un camp / séjour / mini camp de :</b>		
	<b>3 à 5 jours</b>	<b>6 ou 7 jours</b>	<b>Plus de 7 jours</b>
Annulation entre le lundi 14 juin et le dimanche 20 juin	1 jour	2 jours	3 jours
Annulation entre le lundi 21 juin et le vendredi 25 juin	2 jours	3 jours	4 jours
Annulation à partir du samedi 26 juin	La totalité de l'activité reste due (*)		

(\*) *sauf motif exceptionnel*

- Pour les stages du mois d'août :

Délais d'annulation Eté 2021	Nombre de séances restant dues pour un stage de 3 à 5 séances
Annulation jusqu'au dimanche 18 juillet	Annulation sans frais
Annulation entre le lundi 19 et le dimanche 25 juillet	2 séances
Annulation à partir du lundi 26 juillet	La totalité de l'activité reste due. (*)

(\*) *sauf motif exceptionnel*

### **DECISION**

Sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifications proposées ci-avant et en annexe de la présente délibération, pour les activités de l'été 2021.
- **ADOpte** les modalités de mise en œuvre des frais de gestion pour annulation telles que présentées ci-dessus.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 03 FEV. 2021  
Et par publication le : 03 FEV. 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 2 février 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

**B. Accueils de loisirs - Accueil Sport et nature – Journée d’animation sportive de fin d’été**

Les inscriptions pourront être annulées sans frais :

- Pour les fréquentations du mois de juillet : jusqu’au dimanche 20 juin,
- Pour les fréquentations du mois d’août : jusqu’au dimanche 18 juillet.

Au-delà, la Ville appliquera une retenue selon le calendrier suivant :

<b>Délais d’annulation Eté 2021</b>	<b>Absence justifiée</b>	<b>Absence injustifiée</b>
	<b>50 % de la réservation restent dus</b>	<b>100 % de la réservation restent dus</b>
Annulation portant sur des réservations du mois de juillet	Annulation entre le lundi 21 et le dimanche 27 juin	Annulation à partir du lundi 28 juin
portant sur des réservations du mois d’août	Annulation entre le lundi 19 et le dimanche 25 juillet	Annulation à partir du lundi 26 juillet

**C. Stages sportifs et natation**

Les délais d’annulation sans frais sont similaires aux accueils de loisirs.

- Pour les stages du mois de juillet :

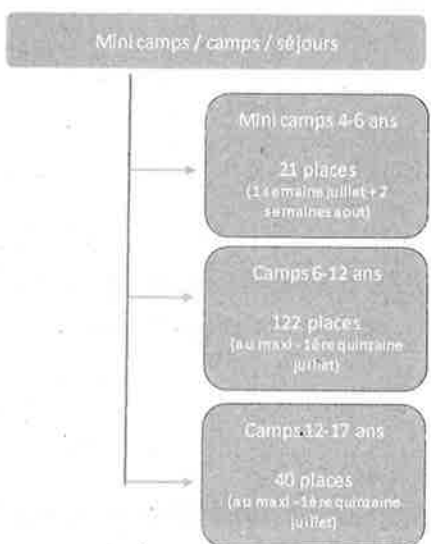
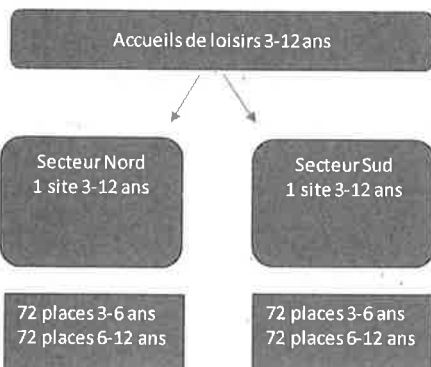
<b>Délais d’annulation Eté 2021</b>	<b>Nombre de séances restant dues pour un stage de 3 à 5 séances</b>
Annulation jusqu’au dimanche 20 juin	Annulation sans frais
Annulation entre le lundi 21 et le dimanche 27 juin (**)	2 séances
Annulation à partir du lundi 28 juin	La totalité de l’activité reste due. (*)

(\*) *sauf motif exceptionnel*

(\*\*) *Pour le stage organisé du 28 juin au 2 juillet, la totalité de l’activité restera due dès le lundi 21 juin.*

## ANNEXE 1 – Vue synthèse des activités proposées au cours de l'été 2020

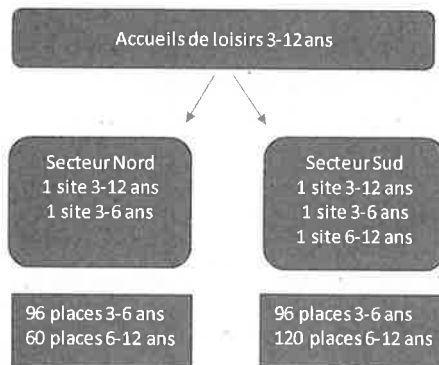
### ORGANISATION HABITUELLE DE L'ÉTÉ



Total : 471 places  
 \* 165 places pour les 3-6 ans (ALSH et mini camps)  
 \* 266 places pour les 6-12 ans (ALSH + camps)  
 \* 40 places pour les 12-17 ans (camps)



### ORGANISATION ADAPTEE - ÉTÉ 2020



Total : 470 places  
 \* 192 places pour les 3-6 ans (ALSH)  
 \* 224 places pour les 6-13 ans (ALSH + Sport & Nature)  
 \* 54 places pour les 11-17 ans (Accueils jeunes)



## ANNEXE 2 – Tarification des mini camps, camps et séjours – ETE 2021

### MINI CAMPS :

Les modalités de calcul de la tarification **à la journée** des mini camps pour l'été 2021 sont les suivantes :

QF < 350 € (QF plancher)	4,28 €
QF > ou = 350 € et < ou = à 2 300 €	Tarif unitaire = QF x 0.012263 (soit un tarif allant de 4,29 à 28,20 €)
QF > 2 300 € (QF plafond)	28,21 €
Tarif extérieur commune	31,40 €

Ce tarif à la journée est multiplié par le nombre de jours proposés dans le cadre du mini camp ; l'inscription pour la durée totale du mini camp est obligatoire.

### CAMPS - SEJOURS :

– **TARIF A :** les modalités de calcul de la tarification **à la journée** sont les suivantes :

QF < 350 € (QF plancher)	8,04 €
QF > ou = à 350 € et < ou = à 900 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02031) + 0,93 (soit un tarif allant de 8,04 à 19,21 €)
QF > ou = à 901 € et < ou = à 1 350 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02926) - 7,15 (soit un tarif allant de 19,21 à 32,35 €)
QF > ou = à 1351 € et < ou = à 1 800 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02883) - 6,6 (soit un tarif allant de 32,35 à 45,29 €)
QF > ou = à 1 801 € et < ou = à 2 300 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02368) + 2,65 (soit un tarif allant de 45,30 à 57,11 €)
QF > 2 300 € (QF plafond)	57,12 €
Tarif extérieur commune	60,15 €



Ce tarif à la journée est multiplié par le nombre de jours proposés dans le cadre du camp/séjour ; l'inscription pour la durée totale du camp/séjour est obligatoire.

- **TARIF B** : les modalités de calcul de la tarification **à la journée** sont les suivantes :

QF < 350 € (QF plancher)	21,13 €
QF > ou = à 350 € et < ou = à 900 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02132) + 13,67 (soit un tarif allant de 21,13 à 32,86 €)
QF > ou = à 901 € et < ou = à 1 350 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02647) + 9,01 (soit un tarif allant de 32,86 à 44,74 €)
QF > ou = à 1 351 € et < ou = à 1 800 €	Tarif unitaire = (QF x 0,01969) + 18,14 (soit un tarif allant de 44,74 à 53,58 €)
QF > ou = à 1 801 € et < ou = à 2 300 €	Tarif unitaire = (QF x 0,02432) + 9,78 (soit un tarif allant de 53,58 à 65,72 €)
QF > 2 300 € (QF plafond)	65,72 €
Tarif extérieur commune	68,75 €

Ce tarif à la journée est multiplié par le nombre de jours proposés dans le cadre du camp/séjour ; l'inscription pour la durée totale du camp/séjour est obligatoire.

**ANNEXE 3 – Tarification des « nuits bivouacs » proposées dans le cadre de l'Accueil Sport et Nature – ETE 2021**

Si QF < 410€ (QF plancher)	Tarif unitaire = 1,83 €
Si QF > ou = à 410 € et < ou = à 2100 €	Tarif unitaire = QF x 0,010219 x 0,45 (soit un tarif allant de 1,89 € à 9,66 €)
Si QF > 2 100 € (QF plafond)	Tarif unitaire = 9,72 €
Tarif extérieur commune	Tarif unitaire = 12,00 €

Cette tarification s'applique en complément de celle mise en œuvre pour la fréquentation de l'Accueil Sport et Nature en journée.

**ANNEXE 4 – Tarification sorties/animations payantes au sein des Accueils jeunes 11-14 ans et 14-17 ans – ETE 2021**

	Coût de l'activité	QF inférieur ou égal à 900 €	QF supérieur à 900 € et inférieur ou égal à 1800 €	QF supérieur à 1800 € et hors commune
Tarif A	Activité ayant un coût situé entre 2 € et 5 € par jeune	1,23 €	1,75 €	2,45 €
Tarif B	Activité ayant un coût situé entre 5 € et 8 € par jeune	2,28 €	3,25 €	4,55 €
Tarif C	Activité ayant un coût situé entre 8 € et 10 € par jeune	3,15 €	4,50 €	6,30 €
Tarif D	Activité ayant un coût situé entre 10 € et 12 € par jeune	3,85 €	5,50 €	7,70 €
Tarif E	Activité ayant un coût situé entre 12 € et 15 € par jeune	4,73 €	6,75 €	9,45 €
Tarif F	Activité ayant un coût situé entre 15 € et 18 € par jeune	5,78 €	8,25 €	11,55 €
Tarif G	Activité ayant un coût situé entre 18 € et 20 € par jeune	6,65 €	9,50 €	13,30 €